



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Politique de l'emploi

Question écrite n° 2079

Texte de la question

M. Louis de Broissia appelle l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle sur les graves difficultés que rencontrent les personnes de plus de quarante ans à la recherche d'un emploi. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer s'il existe des dispositions qui leur sont particulièrement destinées et, le cas échéant, s'il a l'intention de prendre des mesures afin de remédier à cette situation.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a attiré l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle sur les difficultés rencontrées par les personnes de plus de quarante ans à la recherche d'un emploi. Les demandeurs d'emploi de plus de quarante ans n'appartiennent pas aux publics considérés comme prioritaires au titre de la politique de l'emploi, et qui sont les plus menacés d'une exclusion durable, voire définitive du marché du travail : bénéficiaires du revenu minimum sans emploi depuis plus d'un an, travailleurs handicapés, chômeurs inscrits depuis plus de trois ans, chômeurs de longue durée âgés de plus de cinquante ans. Cependant, dès lors qu'elles sont demandeurs d'emploi de longue durée ou bénéficiaires du revenu minimum d'insertion, ces personnes peuvent bénéficier d'un contrat de retour à l'emploi dans une entreprise ou d'un contrat emploi-solidarité dans une collectivité locale, un établissement public ou une association.

Données clés

Auteur : [M. de Broissia Louis](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2079

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : travail, emploi et formation professionnelle

Ministère attributaire : travail, emploi et formation professionnelle

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 juin 1993, page 1627

Réponse publiée le : 27 septembre 1993, page 3242